

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MONTPELLIER - BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE
PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER (En Photocopies Uniquement)

	<input type="checkbox"/> Circuit court <u>Joindre impérativement la convocation en justice</u> <input type="checkbox"/> Circuit long <u>(Attendre la décision du BAJ avant d'introduire l'instance)</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Copie du <u>dernier avis d'imposition</u> et pour les demandes d'aj présentée à partir du 1^{er} juin 2012, copie <u>dernière déclaration des revenus</u> adressée aux services fiscaux - Dossier de demande d'aide juridictionnelle dûment complété : identité, Domicile, Adversaire, nature précise de la procédure et Juridiction saisie. - En cas de procédure joindre copie convocation ou projet de convocation en justice.
	DANS TOUS LES CAS	Fournir copie du dernier relevé de banque (compte courant) ainsi que des comptes joints (Livret A, LDD, PEL, CEL, comptes titres),
		Joindre une description précise des biens immobiliers et de leur usage (résidence principale, ou secondaire, en location, vice)
		Remplir l'attestation sur l'honneur jointe au dossier d'aj <u>Rappel : toute fausse déclaration est passible de sanctions pénales</u>
<u>1</u>	Français et ressortissant Européen	<ul style="list-style-type: none"> - Copie recto-verso de la <u>carte d'identité</u> ou du <u>passport</u> en cours de validité justificatif de domicile, <u>quittance de loyer</u> ou <u>taxe d'habitation</u>, <u>quittance EDF</u>, <u>Télécom</u> ou <u>Eau</u> - Pour les <u>personne en accession à la propriété</u>, copie du <u>tableau d'amortissement</u>
<u>2</u>	Etranger :	<ul style="list-style-type: none"> - Copie recto-verso du <u>titre de séjour</u> en cours de validité accompagné d'un <u>justificatif de domicile</u>.(quittance de loyer ou taxe d'habitation, quittance EDF, Télécom ou Eau) ou d'une <u>attestation d'hébergement</u> avec justificatif de l'identité de l'hébergeant. <u>Important : le récépissé d'une 1^{ère} demande de titre de séjour n'est pas accepté</u>
<u>3</u>	Couple marié :	-Copie intégrale du <u>livret de famille</u>
<u>4</u>	<u>marié concubin pacsé</u>	- <u>justificatifs des ressources</u> du foyer des <u>trois derniers mois (salaires, allocations ...)</u>
<u>5</u>	Enfant à charge : mineur ou majeur	- <u>Justificatifs de la situation de l'enfant</u> : certificat de scolarité, bulletins de salaires ou allocations versées par la CAF
<u>6</u>	Couple divorcé ou séparé	- Copie du <u>jugement de divorce</u> ou <u>décision justifiant</u> du versement d'une <u>pension alimentaire</u> - si la <u>procédure est en cours : copie requête en divorce</u> ou <u>du projet de convention</u> - <u>attestation de valeur du bien immobilier commun (notaire ou agence)</u> ou <u>des biens propres</u>
<u>7</u>	Salarié	- Produire au moins les <u>3 derniers bulletins</u> de salaire
<u>8</u>	<u>allocataire FNS API ASS</u>	- justificatif CAF du <u>dernier mois</u>
<u>9</u>	AAH	- justificatif CAF du <u>dernier mois</u> montant <u>allocation d'adulte handicapé</u>
<u>10</u>	Demandeur d'emploi	- Avis de paiement de l'ASSEDIC <u>des trois derniers mois</u>
<u>11</u>	En arrêt de maladie	- Récapitulatif des indemnités journalières versées par la CPAM et les organismes sociaux et bulletins de salaires correspondants à la période d'arrêt de travail.
<u>12</u>	Etudiant :	- Photocopie <u>dernière carte étudiant</u> et si boursier <u>dernier montant annuel de la bourse</u> . Si non boursier et à charge des parents, <u>avis imposition</u> et <u>trois derniers bulletins de salaire des parents</u> .
<u>13</u>	retraité	- justificatifs des pensions perçues (<u>dernier récapitulatif annuel</u>)
<u>14</u>	Invalité :	- Justificatifs du <u>montant de la rente</u> .
<u>15</u>	Commerçant ou Artisan :	- <u>Dernier bilan comptable</u> - <u>Montant du forfait B.I.C.</u> - pour les dirigeants de société ou associés : <u>statuts de la société</u> extrait kbis et <u>bilan comptable</u>
<u>16</u>	Personnes morales : Association loi 1901	<u>Copie des statuts</u> déposés en préfecture + <u>dernier bilan comptable</u> statuts de la SCI, bilan comptable, montant des loyers encaissés, ressources des associés
<u>17</u>	Détenu	- <u>Certificat de présence</u> en maison d'arrêt de moins de trois mois.
<u>18</u>	Si vous faites appel :	- <u>Déclaration d'appel</u> , copie de la <u>décision attaquée</u> accompagnée de sa signification
<u>19</u>	Si vous avez une procédure devant le TASS ou le TCI	- Copie de la <u>décision contestée</u> ou si vous n'avez pas reçu de décision copie de la <u>demande</u> ou de la <u>réclamation</u> que vous avez adressée à l'administration
<u>20</u>	Si vous avez une procédure devant le tribunal administratif	- <u>Projet de mémoire introductif</u> et <u>décision contestée</u> et copie de la signification de la décision
<u>21</u>	Si vous avez déjà choisi un avocat,	- Il doit <u>signer la demande d'aide juridictionnelle</u> et <u>apposer son cachet</u> ou joindre une <u>lettre d'acceptation</u>

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ